

# les inRockuptibles

côté jardin

## coupable ou non coupable ?

**Accusé de meurtre, Hamlet défend sa cause devant un tribunal.**

*Depuis qu'elle traîne dans les annales, l'affaire n'a jamais été complètement élucidée. Lors d'une noce un peu trop arrosée, alors que Polonius est dissimulé derrière un rideau, Hamlet lui ôte la vie d'un coup de couteau. "Je pensais tuer un rat", se défend-il. Agé de 24 ans, Hamlet n'a pas de casier judiciaire. À plusieurs reprises, le fantôme de son père mort lui aurait demandé de le venger. Est-il fou ? Fait-il semblant ? Une chose est sûre, il a droit à un véritable procès. C'est précisément ce que lui offrent Roger Bernat et Yan Duyvendak. On pouvait ainsi assister début octobre, au tribunal de commerce de Marseille, dans le cadre du festival Actoral, à un jugement dans les règles de l'art de cette ténébreuse affaire, avec avocats, procureur général, juge et greffier – tous professionnels. L'issue de l'audience dépend des plaidoiries et de la délibération des jurés tirés au sort parmi le public. Hamlet encourt la peine de trente ans d'emprisonnement. Ainsi se présente Please, Continue (Hamlet), à la fois performance et vrai-faux procès étayé par un solide dossier d'instruction, contenant notamment une expertise psychiatrique, un rapport de dératization et un plan de l'appartement où les faits se sont déroulés. Car l'affaire s'inspire d'un fait divers réel. La référence à Shakespeare permet quant à elle d'introduire une distanciation subtilement ironique en élargissant la perspective. Mais l'enjeu est on ne peut plus sérieux. Parfois acquitté, Hamlet est le plus souvent condamné. À Marseille, par exemple, il a écopé de cinq ans de prison.*

*Please, Continue (Hamlet) de Roger Bernat et Yan Duyvendak, du 20 au 23 novembre à Saint-Médard-en-Jalles/Blanquefort (33), dans le cadre du festival Novart, puis en tournée*

**Hugues Le Tanneur**